

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 Novembre 2015

**Présents** : MM. Reuter Bernard, Borda Marie-France, Desbuissons Catherine, Druguet Agnès, Jambon-Scheffer Ariane, Keller Myriam, Leroy Philippe, L'Herbette Christine, Rey Jean-Marc, Faure Thierry, Bouchot Alain,

**Absents** : MM. Deslandes Patrick, Brochet Pierre, Nanterme Bernard Pierre, Jacquemoud Luc

Mr Deslandes a donné pouvoir de vote à M Bouchot, Mr Nanterme Bernard Pierre a donné pouvoir de vote à Mr Reuter

**Secrétaires** : Mr Bouchot Alain est nommé secrétaire

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du conseil municipal d'octobre :

**aucune remarque**

### **Ordre du jour :**

- SIVOM: Points d'apports volontaires
- Dossier PLU : Modifications mineures
- Demande de renouvellement des baux communaux pour les sociétés de chasse de la commune
- Demande d'étalement de la participation due pour extension du réseau électrique, par la société de Chasse La Diane
- Mise à jour du Règlement intérieur de l'eau et de l'assainissement
- Recherche de fuites sur le réseau d'eau potable en 2016
- Décisions modificatives pour achat de terrain
- Tarifs Cantine et Garderie
- Périscolaire TAP : tarifs et convention avec les communes du rattachement
- Devis
- Urbanisme
- Courriers
- Questions diverses

### **Début séance à 20h30**

#### **1. SIVOM (réunion du vendredi 13 novembre 18h30) : Points d'apports volontaires**

A la demande du conseil municipal de pouvoir débattre du projet du SIVOM de mise en œuvre des Points d'Apports Volontaires pour les ordures ménagères (**PAV qui se substituerait au ramassage hebdomadaire en porte à porte**), le SIVOM a décidé la date du **vendredi 13 novembre 18h30** en indiquant que l'horaire ne serait pas négociable !

Le conseil municipal demande à M Le Maire d'imposer au SIVOM un horaire vers 20h permettant aux nombreux élus de Ceyzérieu travaillant loin de la commune, dont nos 2 représentants SIVOM, de pouvoir assister à cette réunion. Pour information la dernière réunion à Virieu-le-Grand a bien eu lieu à 20h.

Le projet, s'il est validé le 18 novembre par les délégués des communes en assemblée générale SIVOM, aura de gros impacts pour les habitants, et le conseil municipal ne doute donc pas que le SIVOM donnera une réponse favorable à sa requête.

M Le Maire informe que lors de la dernière réunion du conseil communautaire CCBS, son **président M.Vuillerod a demandé auprès de la préfecture la réintégration du SIVOM au sein de la communauté de communes pour le fin mars 2016.**

Le conseil municipal s'étonne d'autant plus du caractère d'urgence du vote concernant la mise en place de ces Points d'Apports Volontaires sachant que ce projet ne fait pas l'unanimité au sein des communes de la CCBS.

Pour rappel, **le conseil municipal de Ceyzérieu lors de sa réunion d'octobre, s'était déjà prononcé CONTRE ce projet qui va à l'encontre de l'intérêt des habitants et qui va entraîner des surcoûts pour les communes, non chiffrables à ce jour.**

## **2. Dossier PLU : Modifications mineures**

**Pour rappel : Ce projet ne remet pas en cause le zonage actuel !**

Il apporte des corrections dans le règlement PLU (actualisation de certains articles du Code de l'urbanisme, corrections d'erreurs, insertion d'un lexique, reformulation de certaines règles, ajout de croquis...)

Il précise les prescriptions d'implantation du bâtiment par rapport à la voirie et aux limites séparatives ainsi que les aspects architecturaux de la construction (article 6 du règlement pour les zones UA et UB.

**Le conseil municipal vote la « mise à disposition du public en mairie de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme », à l'unanimité**

Sa mise en application pourrait être envisagée courant du 1er trimestre 2016.

## **3. Demande de renouvellement des baux communaux aux sociétés de chasse de la commune**

Jusqu'à présent, les baux communaux étaient loués pour l'euro symbolique à la société de chasse de Ceyzérieu. **Or, depuis le mois dernier, il y a deux sociétés de chasse sur la commune.**

M. Le Maire lit la **proposition de texte attribuant les baux communaux aux chasseurs domiciliés et résidant sur la commune.**

La préfecture a rappelé que le droit de chasse fait référence à un droit de propriété privé et qu'il appartient au conseil municipal de décider.

En attente d'un éventuel accord entre les 2 sociétés de chasse,

**le vote de la proposition est reporté au conseil de décembre pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et que sans accord c'est la proposition présentée qui s'appliquera.**

## **4. Etalement de la participation due par la société de Chasse La Diane, pour extension du réseau électrique**

La société de chasse a adressé un courrier à la mairie, demandant un étalement du coût d'extension du réseau électrique (soit 9787,28 €) avec des paiements en trois échéances : un tiers en 20/09/2016, un tiers en 20/09/2017, un tiers en 20/09/2018

Le conseil municipal souhaiterait avoir une plus grande visibilité sur le fonctionnement de la société de chasse ainsi que sur son budget.

Considérant qu'il est mis devant le fait accompli, le conseil municipal est d'accord pour un échelonnement de cette dette, mais demande le paiement d'un tiers (soit 3266 €) dès 2015 soit au 20/11/2015, un tiers au 20/09/2016 et un tiers au 20/09/2017

**L'échelonnement est adopté par le conseil : 9 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention**

**Le paiement des échéances à partir de 2015 jusqu'en 2017 est adopté à l'unanimité**

## **5. Mise à jour du Règlement intérieur de l'eau et de l'assainissement**

Des modifications ont été apportées aux Règlements intérieurs de l'Eau et de l'Assainissement.

**Le conseil municipal accepte ces modifications du règlement intérieur de l'eau et de l'assainissement, à l'unanimité et charge M Le Maire de veiller à leur application**

## **6. Recherche de fuites sur le réseau d'eau potable en 2016**

Alain Bouchot rappelle que nous avons déclaré auprès de l'Agence de l'Eau un taux de rendement de 44% pour 2014 et nous sommes parvenus à ce jour, après des travaux de rénovation significatifs en 2015 sur notre réseau d'eau potable, à un taux régulier autour de 64% .

Néanmoins, pour atteindre et maintenir de façon pérenne un taux de rendement au-delà des 65%, taux minimum accepté en milieu rural, **il nous faut effectuer** dès le début de l'année 2016 une **nouvelle opération de recherche de fuites sur l'ensemble de la commune.**

Un devis a été fourni par notre prestataire SODEVAL pour une opération de recherche de fuites sur 5 jours pour un montant de 3660 € TTC.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote cette opération ainsi que le devis de SODEVAL, à l'unanimité.**

Un dossier de subvention sera transmis auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général (subvention attendue autour de 50%)

## **7. Coupes de Bois**

M Le Maire donne lecture au conseil de la lettre de l'agent patrimonial de l'ONF concernant les coupes de bois dans les forêts soumises au régime forestier.

5p (ardosset) parcelle, représentant 30 m3 , de taillis en délivrance affouage

5p (ardosset) parcelle, représentant 70 m3 , de feuillus en vente publique sur pied

10p (La Pierre) parcelle, représentant 80 m3 , de taillis en délivrance affouage  
taxe d'affouage fixée à 16€ le lot

Le conseil municipal vote cette proposition, à l'unanimité.

Pour les coupes de bois, s'inscrire en Mairie avant le 28 novembre 2015 inclus.

(Les coupes de bois délivrées en 2015 pour la messe au loup et aignoz se poursuivent en 2016.)

## **8. Décisions modificatives pour achat de terrain**

Achat des parcelles cadastrées section ZB N.5 « Sotonnod » et section ZB N.92 « Braconnod ».

Décision modificative N.3 soit la somme de 1000€ à transférer du compte 2188 au compte 2111

## 9. Tarifs Cantine et Garderie

Myriam Keller fait part au conseil municipal qu'il conviendrait de repréciser pour la perception les tarifs de vente :

- **du repas cantine**
  - 5,55 € pour les enfants de la commune de Ceyzérieu
  - 5,55 € pour les enfants des communes extérieures dont la dérogation scolaire a été acceptée par M Le Maire de Ceyzérieu
  - 5,85 € pour les enfants des communes extérieures (Flaxieu, Polliou, Vongnes, Lavours, Marignieu)
- **de la garderie**

Le tarif à la ½ heure indivisible est calculé selon le Quotient Familial CAF.

Ce tarif s'applique :

\*aux enfants de la commune de Ceyzérieu

\*aux enfants des Communes extérieures dont la dérogation scolaire a été acceptée par monsieur le Maire de Ceyzérieu

\*aux enfants des Communes extérieures qui ont visé la convention d'intérêt général afin de verser une participation financière nécessaire au fonctionnement de ce service

QF entre 0 et 1000€ = 1.05€ la ½ h

QF supérieur à 1000€ = 1.15€ la ½ h

Communes extérieures à l'école n'ayant pas signé la convention :

QF entre 0 et 1000€ = 2.00€ la ½ h

QF supérieur à 1000€ = 2.10€ la ½ h

Dans le cas où pas connaissance du n° CAF, le tarif le plus élevé sera appliqué, soit 1.15€ ou 2.10€ par ½ heure.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :-accepte les tarifs désignés ci-dessus,-charge le Maire de procéder aux formalités utiles à leurs applications.

D'autre part, **les factures des repas n'ont pu être adressées aux familles** car elles sont bloquées à la perception en raison de la convention non signée entre la commune de Ceyzérieu et la commune de Saint-Champ. Cette convention permet aux enfants de la commune de St Champ de bénéficier du service de restauration et est un pré-requis à l'établissement de toute facturation.

**M le Maire se charge de faire viser cette convention et de la faire appliquer**

## 10. Périscolaire : TAP convention avec les communes du rattachement

M Le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de fixer un tarif de facturation aux familles dont les enfants sont domiciliés sur les communes de Flaxieu, Lavours, Marignieu, Polliou, Vongnes, et qui sont inscrits pour participer aux TAP.

Le prix de facturation pourrait être de 1€ par atelier pour les classes primaires et 0,50€ par séance de Garderie pour les maternelles. Les Maires des Communes concernées sont d'accord pour que les parents participent au financement de ces « temps d'activités périscolaires. »

Monsieur le Maire rappelle la mise en place de ces TAP.

-pour les maternelles, tous les jours sous la forme d'une garderie améliorée pour maintenir un rythme régulier

-pour les primaires, les mardi et jeudi sous la forme d'ateliers encadrés par des professionnels.

\*Au cours de l'année scolaire 3 périodes de 12 semaines sont mises en place.

Ainsi, une facturation par trimestre soit 12 séances pourrait être mise en place soit

- pour les primaires 12 semaines pour 2 atelier par semaine 12x2€ = 24 €

- Pour les maternelles 12 semaines pour 4 séances séance de garderie 12x 2€ = 24€

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

-accepte les tarifs tels que décrits ci-dessus,-charge le maire de procéder aux formalités utiles pour cette facturation

Pour rappel, les activités périscolaires 2015-2016 sont gratuites pour les enfants de Ceyzérieu.

Quant à la Commune de St-Champ, lors de la réunion de leur conseil municipal en date du 24/06/2015, cette Commune a pris connaissance de notre demande de facturer les TAP aux familles, soit par enfant et par année scolaire 72€. Le Conseil municipal de St-Champ » prend connaissance de cette demande et décide de ne rien changer pour l'instant. Il souhaite donc reporter cette décision ultérieurement, selon les contraintes budgétaires possibles. Cette répercussion aux familles pourrait alors être envisagée. »

**Le conseil municipal valide cette proposition de tarifs et charge M le Maire de procéder aux formalités de leur facturation.**

### 11. Devis

- **Devis de la société Salendre** pour le changement des lampes des 2 projecteurs de l'église, situés au sol pour un montant de 4.950 € dont 1 738 € à la charge de la commune

**Le conseil municipal rejette ce devis jugé trop élevé par 10 voix contre et 3 abstentions**

- **Facture de la société BSO** pour les photocopies effectuées sur le dernier trimestre Le montant de la facture du 30/09/15 s'élève à 1 348,56€ TTC. Ce montant est très élevé et il convient de mettre en place des consignes pour réduire de façon drastique le coût du poste « photocopies ». Par exemple en incitant les impressions recto-verso, les impressions en noir et blanc, les feuilles A4 en papier recyclé et en mode brouillon, et en instaurant des quotas d'impressions gratuites (noir et blanc et en couleur) pour les associations  
D'autre part, des comparaisons avec des coûts pratiqués dans d'autres communes avec d'autres fournisseurs fait apparaître des écarts significatifs.

NOMBRES DE  
PHOTOCOPIES PAR  
ASSOCIATIONS (OU  
AUTRES)

Juillet 2015 à Septembre 2015

Associations / Autres	A4			A3			?		TOTAUX
	N/B	Couleurs	?	N/B	Couleurs	?	N/B	Couleurs	
Les Arroseurs	170	450	720	10	250				1600
École / TAP				100				450	550
Chasse	450								450
Foyer Rural	196	100	350		6				652
Cantine / Garderie			300						300
Amis de la Gavinière	105								105
Sou des Écoles		25							25
<b>TOTAUX</b>	921	575	1370	110	256	0	0	450	3682
	<b>2866</b>			<b>366</b>			<b>450</b>		<b>3682</b>

- **Devis pour les abris bus**

Présentation du projet d'implantation de 3 abris bus :

- un abri bus en bois (fenêtre sur le côté gauche pour voir venir le bus), situé à Chavoley, où la plateforme a déjà été réalisée par l'Agence routière
- un abri bus en verre avec poteaux en métal situé à La croix du Mort
- un abri bus en verre avec poteaux en métal au centre village situé à proximité du local Télécomm

Ces abris bus, posés sur des platines scellés dans des plots en béton, seront installés par nos employés communaux

Le devis de la société KGMAT est le moins disant, pour un montant de 7.678 € HT. Pour rappel un montant de 10.500 € avait été budgété sur l'exercice 2015.

**Le conseil municipal accepte ce devis, à l'unanimité.**

## **12. Urbanisme**

### **\* Certificats d'urbanisme**

- BONHOURS François et DIDELLE Aurélie, parcelles D 1331-1332, « 47 montée de la Paulette », CU opérationnel, en cours d'instruction ;
- Maître CAPITAN, parcelles D 1395-1425, « 9, les Carillons », CU informatif, délivré le 14/10/2015 ;
- SCP LAFAY DOGNETON, parcelle D 1390, « Les Carillons », CU informatif, délivré le 26/10/2015 ;
- SCP LAFAY DOGNETON, parcelle G 630, « Bois de la Folliat », CU informatif, délivré le 26/10/2015 ;
- SCP LAFAY DOGNETON, parcelle G 782, « Bois de la Folliat », CU informatif, délivré le 26/10/2015 ;
- SCP LAFAY DOGNETON, parcelles G 795-794, « Bois de la Folliat », CU informatif, délivré le 26/10/2015 ;
- Maître Jean-François FAURE, parcelle h 85, « Aux Courbettes », CU informatif, délivré le 26/10/2015 ;
- Maître Jean-François FAURE, parcelle H 69, « Au Mortaret », CU informatif, délivré le 26/10/2015 ;

### **\* Déclaration préalable**

- M. GAZET Jean-Marc, parcelles C 294, « 31 rue des écoles », pose d'un velux, en cours d'instruction.

### **\* Autorisation de travaux**

- ERP le Sérieux, travaux d'aménagement, dossier incomplet à ce jour.

**\* Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme**

- Transmise par Maître CAPITAN concernant les parcelles D 1395-1425 ;
- Transmise par Maître DOGNETON concernant la parcelle D 1390

### 13. Courriers

- **Projet tourisme**

M Le Maire informe le conseil municipal du rapport d'étude sur les grands projets Touristiques présenté au conseil communautaire. Ce rapport recense les projets classés « Touristiques Economiques », où le vélo, la ViaRhôna... sont à l'honneur. La Maison de la Réserve a été transférée dans la gestion des bâtiments culturels. Le projet Tourisme a été approuvé à l'unanimité à la, CCBS.

Le déficit de la maison de la réserve a été évoqué en conseil communautaire. La Commune pourrait être sollicitée pour une participation éventuelle. Monsieur le Maire est intervenu à la CCBS pour préciser que les finances de la commune à ce jour ne permettent pas une participation.

Le Conseil municipal reproche au Maire d'avoir voté POUR le projet Tourisme de la Communauté de Communes alors que la maison de la Réserve n'y figurait plus. Il refuse de se positionner sans avoir eu toutes les informations quant à l'éventuelle participation au déficit.

Ci joint projet de délibération de la CCBS.

1

CCBS

Projet de délibération

**Objet : Etude stratégique de développement de l'économie touristique**

M. Saurel, Vice-président en charge de l'économie touristique, de la culture et du patrimoine, rappelle le choix de la Communauté de communes Bugey Sud de se doter d'une **stratégie de développement touristique**, en articulation avec les partenaires, afin de générer et d'augmenter les retombées économiques sur le territoire et développer son attractivité.

Les enjeux du schéma de développement de l'économie touristique sont :

1.- Une stratégie et des actions recentrées sur le développement de l'économie touristique via :

- a. Un effet levier sur les nuitées touristiques
- b. Un effet levier sur les dépenses

2.- Un schéma concentré, rapidement opérationnel et maîtrisé à l'échelle de la Communauté de communes Bugey Sud

3.- Une programmation financière pluriannuelle

4.- Une participation et une contribution actives aux projets et dynamiques territoriales voisines ou thématiques, notamment autour du Rhône

M. Saurel rappelle le positionnement validé en séance du 30 juin 2015 autour de la thématique du tourisme à vélo.

Il précise le contenu et les objectifs de celui-ci :

**« Positionner le Bugey en général et le Bugey Sud en particulier, sous l'impulsion de la Communauté de communes, comme une destination d'excellence en matière de tourisme à vélo »** avec deux cibles prioritaires en matière de clientèles :

- les amateurs de cols, d'ascensions et de circuits sportifs :
  - o *Famille(s) avec un ou plusieurs cycloportifs*
  - o *Groupes d'amis*
  - o *Clubs cycloportifs ou cyclotouristes*
  - o *Clientèle Nord-Est*
  - o *Clientèle Sud-Est*
  - o *Auvergne-Limousin*
  - o *Le produit phare : Le défi du Grand Colombier*
  - o *Le cadre général : La moyenne montagne*
  - o *Le plus : Le Lac du Bourget*
  
- les familles et seniors actifs enclins à découvrir le Bugey et ses alentours sur des parcours accessibles et sécurisés
  - o *Famille(s) avec enfants*
  - o *Groupes de seniors actifs*
  - o *Clientèle Benelux*
  - o *Rhône-Alpes Auvergne et Nord-Est*
  - o *Le produit-phare : La ViaRhôna et ses extensions*
  - o *Le cadre : La nature, le calme et les paysages vallonnés*
  - o *Les + du Bugey Sud : Les vignobles, le Rhône, les sites naturels*
  - o *Le + au delà : Le Lac du Bourget*



2  
M. Saurel précise les axes stratégiques et les actions :

### **Axe 1 : Traduire et décliner le positionnement touristique retenu**

#### Les enjeux

- Se doter de différents outils support pour faire connaître le positionnement retenu notamment auprès des partenaires touristiques, mais également des habitants
- Diffuser progressivement une culture « vélo » au sein du territoire, en permettre une appropriation et un partage du positionnement

#### Les actions

- 1.1.- Définition d'une « signature » vélo et d'une charte graphique
- 1.2.- Rédaction d'un guide d'usage à l'attention des partenaires
- 1.3.- Mise en œuvre d'une campagne de communication en direction des habitants
- 1.4.- Création d'une démarche de Greeters (accueil bénévole) spécifique autour du vélo

### **Axe 2 : Mettre en œuvre un plan de communication sur le tourisme à vélo**

#### Les enjeux

- Développer la notoriété du Bugey sur la thématique vélo et mener une action marketing ciblée pour capter des clientèles en séjour

#### Les actions

- 2.1.- Conception et impression d'un dépliant cartographique thématique sur le vélo
- 2.2.- Appui à la création de 2 événements vélo (un sportif, un grand public)
- 2.3.- Consolidation de l'accueil d'événements sportifs médiatiques (Tour de France...)
- 2.4.- Commercialisation de produits vélos
- 2.5.- Communication et prospection directe auprès des clientèles vélos
- 2.6.- Création et animation d'un groupe technique dédié au vélo au sein de l'OT

### **Axe 3 : Renouveler en profondeur la logique d'accueil et d'information touristique**

#### Les enjeux

- Mettre en place une démarche d'accueil cohérente et homogène, et donner de la souplesse et de la réactivité aux métiers de l'accueil et de l'information
- Insister sur le caractère nomade et dématérialisé de l'accueil, et s'appuyer plus fortement sur des sites relais

#### Les actions

- 3.1.- Conception d'un dépliant cartographique général et diffusion large
- 3.2.- Conception et mise en œuvre du schéma de signalisation touristique
- 3.3.- Création d'un site web mobile dédié à la consommation sur site
- 3.4.- Création d'une gamme d'outils promotionnels type PLV (« Publicité sur Lieux de Vente »)
- 3.5.- Création d'un Office de tourisme nomade et dématérialisé
- 3.6.- Accompagnement et mise en réseau de « maisons thématiques » réparties sur le territoire

### **Axe 4 : Recentrer les interventions sur l'intérêt touristique communautaire**

#### Les enjeux

- Concentrer les investissements touristiques sur des actions à destination des visiteurs en séjour, et en priorité en lien avec le positionnement vélo

#### Les actions

- 4.1.- Qualification et gestion de 20 circuits vélo (avec et sans jalonnement)
- 4.2.- Qualification et gestion de 10 circuits VTT/VTC jalonnés dont une descente VTT du Grand Colombier

3

- 4.3.- Qualification et gestion de 8 randonnées pédestres
- 4.4.- Conception et promotion de 2 circuits auto/moto
- 4.5.- Création et gestion d'un réseau de liaisons « sécurisées » et jalonnées avec la Via Rhôna
- 4.6.- Création et gestion de 2 pistes « type BMX » ouvertes aux familles
- 4.7.- Mise en place d'un schéma de valorisation et de jalonnement vélo des 4 ascensions du Grand Colombier
- 4.8.- Création de 2 sentiers d'interprétation
- 4.9.- Mise en œuvre d'un schéma de qualification des espaces naturels remarquables et notamment autour des lacs et du Rhône

#### **Axe 5 : Accompagner fortement la création d'activités et les initiatives**

##### Les enjeux

- Dynamiser la création et la qualification des hébergements de groupe sur le territoire et susciter le développement des initiatives dans le domaine de l'économie touristique

##### Les actions

- 5.1.- Règlement d'aide en direction de l'hôtellerie et de l'hébergement collectif
- 5.2.- Dispositif d'appels à projet sur la thématique vélo
- 5.3.- Renforcement de la fonction de prospection, d'accompagnement et d'appui aux porteurs de projet
- 5.4.- Ligne de subventions aux projets touristiques

#### **Axe 6 : Moderniser la gouvernance du projet touristique**

##### Les enjeux

- Assurer une meilleure lisibilité des actions et des interventions et positionner la Communauté de communes au cœur du pilotage du projet de développement

##### Les actions

- 6.1.- Conduite d'une assistance à maîtrise d'ouvrage autour de la gouvernance afin de faire évoluer la structuration et le fonctionnement de l'Office de tourisme communautaire (statuts, organisation, financement, métiers)

Il présente ensuite un tableau synthétique des actions et de leur programmation financière.

PROGRAMMATION FINANCIERE PREVISIONNELLE					
	2016	2017	2018	2019	2020
<b>1. Dotation Office de tourisme dont</b>	<b>387 000 €</b>	<b>398 000 €</b>	<b>423 000 €</b>	<b>380 000 €</b>	<b>390 000 €</b>
Crédits annuels de fonctionnement	300 000 €	300 000 €	310 000 €	310 000 €	320 000 €
Crédits d'investissements dont	87 000 €	98 000 €	113 000 €	70 000 €	70 000 €
<b>1. Marketing et promotion positionnement Vélo</b>					
- Traduction du positionnement	12 000 €	8 000 €	3 000 €		
- Plan de communication vélo	30 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
<b>2. Marketing et promotion générale</b>					
- Dépliant touristique		20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
- Autres actions de promotion	30 000 €	30 000 €	80 000 €	40 000 €	40 000 €
- Déploiement de l'Office de tourisme nomade	15 000 €	30 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
<b>2. Evénementiels touristiques vélo</b>		<b>50 000 €</b>	<b>70 000 €</b>	<b>90 000 €</b>	<b>60 000 €</b>
<b>3. Schéma de signalisation touristique</b>	<b>20 000 €</b>	<b>80 000 €</b>			
<b>4. Dotation investissements sur Maison thématiques</b>	<b>30 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>60 000 €</b>
<b>5. Aménagement et entretien des équipements d'intérêt touristique communautaire</b>	<b>195 000 €</b>	<b>195 000 €</b>	<b>285 000 €</b>	<b>225 000 €</b>	<b>155 000 €</b>
- Site de la cascade de Glandieu	80 000 €	80 000 €	100 000 €	40 000 €	40 000 €
- Qualification des abords du Rhône, des lacs et des sites naturels	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
- Itinéraires et pistes vélo	30 000 €	30 000 €	50 000 €	50 000 €	30 000 €
- Itinéraires pédestres	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
- Sentiers aventure en famille			50 000 €	50 000 €	
- Liaisons ViaRhôna	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
<b>6. Crédits d'aide à l'hébergement</b>	<b>80 000 €</b>	<b>100 000 €</b>	<b>100 000 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>80 000 €</b>
<b>7. Crédits d'appels à projet/accompagnement</b>	<b>20 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>20 000 €</b>
<b>8. AMO Gouvernance</b>	<b>20 000 €</b>				
<b>9. Subventions projets touristiques</b>	<b>25 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>25 000 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS ET FONCTIONNEMENT SCHEMA TOURISME</b>	<b>777 000 €</b>	<b>883 000 €</b>	<b>933 000 €</b>	<b>810 000 €</b>	<b>730 000 €</b>

5

M. Saurel précise que ces éléments ont été présentés en comité de pilotage le 6 octobre 2015 puis en commission tourisme du 3 novembre dernier. Ces deux instances ont émis un avis favorable sur les orientations de ce schéma de développement de l'économie touristique.

M. le Président propose donc aux élus du conseil communautaire de **valider le schéma de développement de l'économie touristique 2016-2020 et son plan d'actions**, de permettre sa finalisation et notamment celle du programme d'actions qui doit en découler.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :**

Par ... voix

- **APPROUVE** le schéma de développement de l'économie touristique 2016-2020 et son plan d'actions,
- **AUTORISE** la finalisation du schéma et notamment celle du programme d'actions qui doit en découler.
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.
- **DIT** que la délibération sera transmise à Mme la Sous-préfète de l'arrondissement de Belley.

## 14 Questions diverses

### ○ **Projet « 0 Pesticides »**

Agnès Druguet fait un point sur le diagnostic établi par le syndicat du Seran, qui a analysé en 2015 nos processus de désherbage et de traitements phytosanitaires

Une cartographie a été établie pour l'ensemble de la commune répartie en 3 zones

- zone Sensible où l'on doit être très présent et où l'herbe aura peu de place
- zone Voirie où l'on va mettre en place des pratiques parallèles (plantes pied de murs, prairies fleuries, ...)
- zone Nature où l'on peut admettre de voir des zones enherbées

Des plantations ont déjà été effectuées le long des murs dans la rue du Champ de Foire, dans la rue de la Cure, et la rue du Cri. Le résultat devrait être visible au printemps prochain.

Alain Bouchot indique que pour 2016, nous devons passer plus de temps dans les tâches de désherbage et que nous allons devoir travailler différemment pour arriver à un résultat bien supérieur à 2015 qui était donc une année de transition, de test, vers le « 0 pesticide »

La commission Voirie présentera d'ici le prochain conseil municipal, un dossier complet avec une proposition d'achat de matériels pour faire face à la charge de travail.

L'enveloppe pressentie est allégée du fait de la participation importante du syndicat du Sérán et le montant à la charge de la commune serait dans une fourchette comprise entre 1500 € et 1700 € (fleurissement compris)

### ● **Expo Photos**

La commission « Fêtes et Cérémonies » lance un projet d'Exposition Photos pour 2018 sur le thème « Cérémonies publiques et fêtes privées d'hier à aujourd'hui ». Ce projet comprendra 3 phases : la collecte, la sélection et l'exposition.

Des référents par hameau seront identifiés pour récolter les éléments.

### ● **Elections régionales**

Un rappel est fait aux élus qui devront s'inscrire sur le Planning de tenue des bureaux de vote pour les dimanches 6 et 13 décembre

**La Séance est levée à 23h00**

Le Maire, Bernard REUTER

